

La Chronique

de la Ligue des Droits Humains asbl

n°189



LIGUE
DES DROITS
HUMAINS

Bureau de dépôt : Bruxelles X - Périodique trimestriel | Éditrice responsable : Olivia Venet
22, rue du Boulet à 1000 Bruxelles | ldh@liguedh.be | www.liguedh.be | Tél. 02 209 62 80

octobre - novembre - décembre 2019

N° D'AGRÈMENT
P801323



COMBATS ~~LES~~ DES PAUVRES



2018 et 2019, années électorales !
Le 14 octobre 2018, les citoyennes et les citoyens ont voté lors des élections communales et provinciales.

Moins d'un an plus tard, le 26 mai 2019, les électeurs et les électrices ont participé à un quadruple scrutin : européen, fédéral, régional et communautaire.

Dans ce contexte, la LDH vous propose de participer aux activités de sa campagne thématique « Donnons de la voix ! »



UNE CAMPAGNE EN DEUX TOURS

En 2018, le fil thématique de la LDH a porté sur les questions, opportunités et enjeux liés à la démocratie locale. Durant ce premier tour, intitulé *Destination Communes*, la LDH a proposé des activités, des actions, des formations, des spectacles et des débats en lien avec les droits humains pour lesquels les communes sont compétentes (logement, sécurité, vivre ensemble, crèches...).

En 2019, le second tour, *La fureur d'élire*, aborde les enjeux politiques des élections législatives en matière de droits fondamentaux, mais également un bilan politique (*mémorandum*) et une analyse de la future déclaration gouvernementale à l'aune des droits humains. Chaque *Chronique* de l'année développe également ce thème, sous divers angles.

En 2018 et 2019, avec la LDH, Donnez de la voix !

www.liguedh.be
#donnonsdelavoix

Coordination

Helena Almeida

Comité de rédaction

Helena Almeida, Manuel Lambert, Claire-Marie Lievens, Pierre-Arnaud Perrouy, Camille Van Durme

Ont participé à ce numéro

Zoé Boland, Claire Coppée, Solène Delaruelle, Laurent d'Ursel, Anatole Kontsybovskiy, Claire-Marie Lievens, Christine Mahy, Tom Parmentier

Relecture

Karine Garcia, Manuel Lambert et Claire-Marie Lievens

Illustrations

Mathilde Collobert / mathildecollobert.cargocollective.com

Graphisme

Helena Almeida et Florence Gentet

La Ligue des Droits Humains est membre de la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH), ONG ayant statut consultatif auprès des Nations Unies de l'Unesco, du Conseil de l'Europe et d'observateur auprès de la Commission africaine des droits de l'Homme et des Peuples. La LDH est reconnue en Éducation permanente (FWB) et adhère au code éthique de l'AERF.

Nos soutiens :

SOMMAIRE

- À la reconquête du pouvoir de vivre** p.4
Anatole Kontsybovskiy, Christine Mahy
- Justice fiscale et justice sociale sont-elles les deux faces d'une même pièce ?** p.7
Claire Coppée, Tom Parmentier
- La sous-protection sociale à Bruxelles** p.10
Claire-Marie Lievens
- La « Pauvrophobie » : comment mettre fin aux idées reçues sur la pauvreté ?** p.13
Zoé Boland
- La police avec nous... ou nous contre la police ?** p.17
Zoé Boland, Laurent d'Ursel
- Éducation pour tous : la Belgique, mauvaise élève ?** p.21
Solène Delaruelle



Anatole Kontsybovskiy et Christine Mahy, Secrétaire générale et politique du Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté et membre de la Commission DESC LDH

À la reconquête du pouvoir de vivre

Pour le droit à l'aisance, le droit à la vie privée, le droit à l'accueil inconditionnel ! Les Témoins du vécu/militant·e·s investi·e·s dans le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté considèrent que cette reconquête du pouvoir de vivre constitue le socle sur lequel doivent s'inscrire les droits structurels au service de la réduction des inégalités pour éradiquer la pauvreté.

Comment le dire mieux qu'en donnant la parole à l'un deux qui, par l'écriture, exprime leur pensée et combat commun¹.

L'ACCUEIL INCONDITIONNEL

Tu patientes dans la file d'attente
Avec ton petit numéro à la main
Dépasser tout le monde te tente
Mais à terme ce n'est pas très malin

L'accueil inconditionnel
Devrait aussi pouvoir se faire
Sans qu'il ne soit trop institutionnel
Dans les administrations de la misère

Tu es une femme débordée et épuisée
Par différentes démarches à effectuer
Ce n'est pas que tu n'es pas rusée
Mais l'administratif peut te tuer

Il serait beaucoup plus sain
Puisque toute l'info est disponible
D'avoir l'automatisation de droits au sein
De toutes les administrations possibles

Il te manque un papier
Et ça te fait un trou dans ton budget
Et c'est sans traîner les pieds
Que tu dois expliquer tous tes projets

Comment vas-tu faire pour survivre
Pour combler le manque de sous
Tu vends d'emblée quelques livres
Tu achètes pour manger et c'est tout

Tu entames la dernière démarche
Pour pouvoir toucher tes indemnités
Survivre il n'y a que ça qui marche
Mais ton esprit devient survolté

Tu trouves que tu es mal accueillie
Par la conseillère
Aucune considération, elle te nie
La situation est assez particulière

D'abord elle te dit que c'est de ta faute
Si tu n'es pas en ordre aujourd'hui
Elle te dit que tu n'es pas en bonne route
Que du mauvais pied tu es partie

Puis elle te renvoie vers le chômage
Alors que tu es en congé de maladie
Si tu avais un peu moins d'âge
Tu aurais pu croire ce qu'elle t'a dit

Et pour finir et c'est ça qui fait mal
Elle t'informe qu'il te manque un dernier document
Tu ne trouves pas que c'est normal
Alors que tu croyais presque y arriver finalement

Tu n'en peux plus, tu t'engueules avec la conseillère
Parce qu'en attendant tu n'as rien pour vivre
C'est quoi vos critères ?
C'est tellement compliqué qu'on en devient ivre

On te renvoie vers l'assistante sociale
Mais celle-ci est encore plus désagréable
Tu n'es pas en ordre et tu cales
Tout devient encore plus instable

L'accueil inconditionnel c'est aussi pouvoir
De bien accueillir les pauvres que les riches
Ça devrait devenir un devoir
Et ce n'est pas bien de dire que le précaire triche

Plus personne ne semble vouloir t'aider
Tu te retrouves toute seule à tout gérer
Tu n'arrêtes pas de te défendre, de plaider
Mais de là à tout réussir, il ne faut pas exagérer

Tu pêtes les plombs devant la conseillère
Et celle-ci appelle le gardien de l'immeuble
Il te raccompagne jusqu'à la portière
Et tu quittes ce lieu en étant humble

L'accueil inconditionnel
C'est aussi pouvoir exprimer son désaccord
C'est quand-même exceptionnel
D'en arriver presque au corps à corps

Tu portes plainte auprès des instances supérieures
Et tu obtiens gain de cause
Tu sens que le monde devient meilleur
Même si ça ne sent pas encore la rose

La conseillère est virée de sa fonction
Et personne ne te regarde plus de travers
Tu as juste suscité de l'admiration
Parce que tu n'étais pas la seule dans la galère

Tu patientes dans la file d'attente
Avec ton petit numéro à la main
Tu as aussi droit à une vie décente
Et de savoir de quoi sera fait ton lendemain

Le droit à la vie privée
C'est vraiment essentiel
Peu importe ce qui vous êtes arrivé
C'est la base d'un état providentiel

Pourquoi n'avons-nous pas
Les mêmes droits à la vie privée
Selon le statut c'est sur le tas
Qu'il faut nous différencier

J'ai perdu mon emploi
À cause d'une faillite
Depuis lors je me noie
Dans des situations insolites

Une AS de l'Onem vient faire
Une visite domiciliaire
Ce n'est pas une mince affaire
Surtout quand j'ai fait la fête hier

Je me sens indigné
Depuis quand on a besoin
De contrôler les maisons, de se renseigner
De regarder bien dans tous les coins

Comment vais-je garder mon intimité ?
En travaillant j'ignorais que ça existait
L'AS n'a aucune pitié
Je laisse faire et je me tais

Elle suit une liste point par point
Prend des notes sans rien me dire
Elle s'attarde partout avec soin
Que pourrait-il m'arriver de pire ?

Le droit à la vie privée
C'est avoir son chez soi comme on l'entend
Peu importe qu'on soit ignorant ou cultivé
C'est l'endroit où on se détend

Elle compte le nombre de brosses à dents
Qu'il y a dans la salle de bains
Je garde mon calme et j'attends
Ce qu'elle va dire de celle de mon bambin

Puis elle regarde toutes les armoires
Elle voit qu'il y a des vêtements d'enfants
Je ne sais pas ce qu'elle est en train de croire
Mais elle a un air triomphant

Pour finir elle inspecte le frigo
Il est rempli à ras bord
J'ai caché dedans tout mon magot
De la fête d'hier soir et j'ai eu tort

Je désespère. Elle me dit tranquillement
Que le frigo est trop rempli pour un chômeur
Je nie ce reproche calmement
Mais cette déclaration m'a fait changer d'humeur

Le chômage ne tombe pas la date prévue
Je me demande ce qui se passe
On m'invite à une entrevue
Si c'est à cause du frigo ce n'est que dégueulasse

Il me dit : Nous avons des raisons de croire
Que vous n'habitez pas tout seul
Il me demande de prouver le contraire en un soir
J'ai l'impression qu'ils se foutent de ma gueule

Je suis stupéfait
Direction la commune pour prouver que je suis isolé
Et une fois que c'était fait
J'ai eu vraiment besoin d'être consolé

Puis la rage m'a envahi
J'ai eu envie de m'engueuler avec la conseillère
De quel droit ils s'immiscent dans ma vie
J'ai du mal à contenir ma colère

J'ai envie d'aller à l'Onem
Et de renverser le bureau devant tout le monde
D'habitude ce n'est pas ce que j'aime
Mais l'idée m'a traversé pendant plusieurs secondes

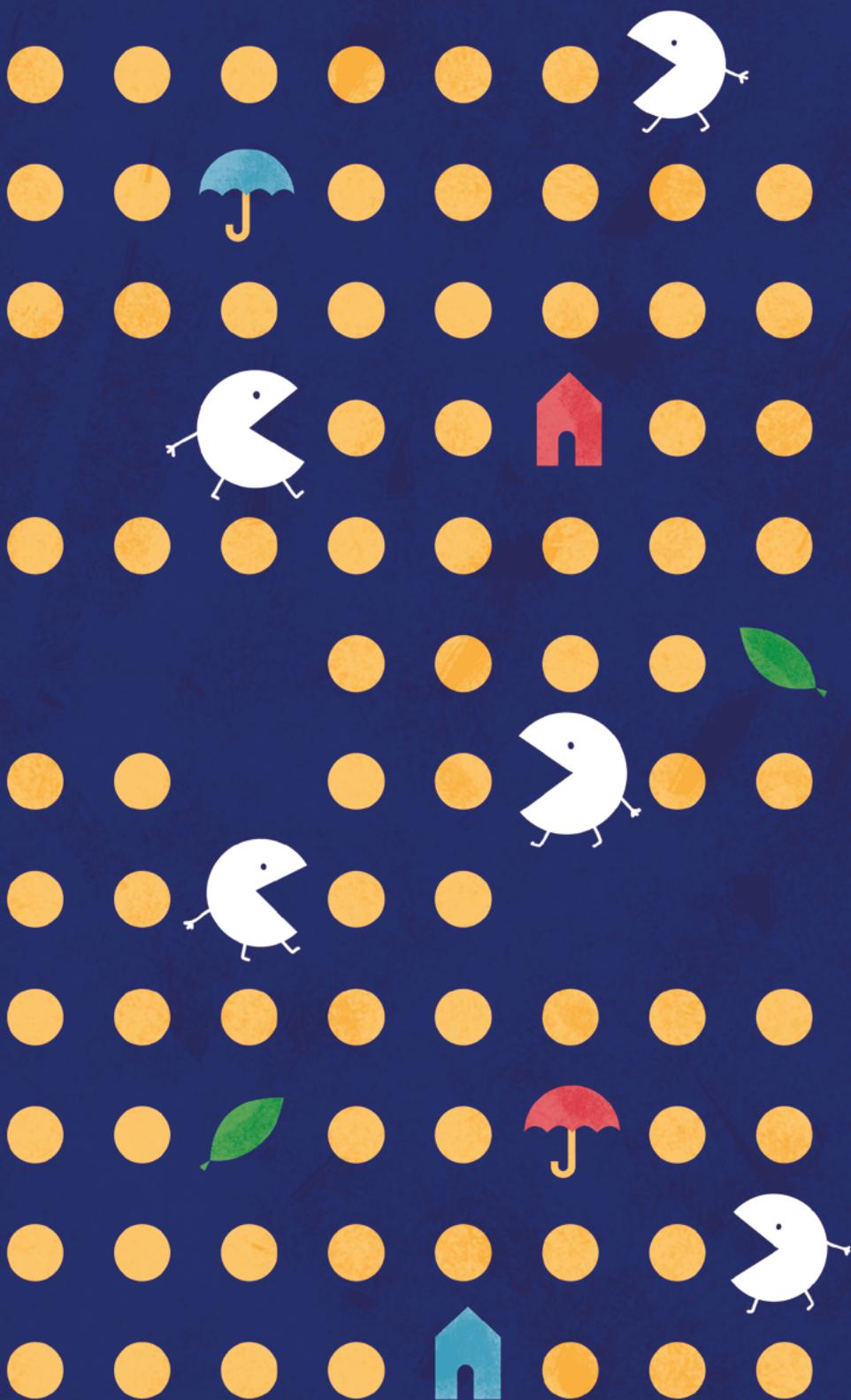
Ils me versent mon dû avec trois semaines de retard
Je n'ai pas du tout envie de continuer dans cette voie
Même si l'emploi se fait de plus en plus rare
J'en cherche pour ne pas mériter ce qu'on me doit

Je prends le premier boulot qui se présente
Même si je gagne moins qu'au chômage
Cette situation est bien déplaisante
On ne tient pas compte de mon vécu ni de mon âge

Le droit à la vie privée
C'est vraiment essentiel
Peu importe ce qui vous est arrivé
C'est la base d'un état providentiel



1 Ces deux textes ont été rédigés dans le cadre d'un partenariat entre le Théâtre des Travaux et des Jours et le RWLP le 8 octobre 2019 pour la Journée mondiale de lutte contre la pauvreté.



Justice fiscale et justice sociale sont-elles les deux faces d'une même pièce ?

Il est possible d'arriver à un accord politique sur une transformation du système fiscal et social qui permette à la Belgique d'aborder les défis du siècle. Comment ? Voici un éventail de solutions, présentées au public ainsi qu'à des représentants de partis politiques lors d'un débat organisé dans le cadre des élections 2019.

La fiscalité est un sujet inépuisable de discussion, mais aussi de tensions politiques, révélatrices d'autant de visions différentes de la société et de la manière dont elle devrait être administrée. En tant qu'elle demande à chaque membre d'une communauté politique de contribuer à la vie en société, via une contribution financière aux fonctionnements de ses rouages, elle appelle nécessairement à un regard critique de ces mêmes contributeur·rice·s sur la manière dont leur participation est administrée. Or, si tout ou presque semble opposer les tenant·e·s du « plus d'État » et du « moins d'État », ils et elles semblent se rejoindre sur un même point : l'État leur en demande trop et devrait rechercher des ressources ailleurs (pour les premier·e·s en puisant dans les moyens de plus nanti·e·s, pour les second·e·s en réduisant les dépenses publiques).

En filigrane de ces positions, se posent des questions aiguës qui touchent au respect des droits humains : le respect des droits fondamentaux des individus et des groupes n'impliquent-ils pas nécessairement un État suffisamment puissant pour être en état de garantir ces mêmes droits ? Par ailleurs, et quelle que soit la réponse à cette question, il est permis de se demander si notre système fiscal n'est pas empreint d'inégalités elles-mêmes contraires aux droits fondamentaux des individus et des peuples ?

C'est notamment pour répondre à ces questions que Le Vif/L'Express, eChange et LN24 ont organisé un débat interactif intitulé *Justice fiscale et sociale*, qui s'est déroulé le 3 avril dernier à l'Université de Louvain-la-Neuve. Petit compte-rendu partiel et partial.

POSER LE PROBLÈME

Comment rendre notre système fiscal et social plus juste et plus efficace ? Selon Antoine Denis, journaliste au Vif/L'Express, la perception d'un système fiscal injuste est largement répandue au sein de la population belge. La raison est peut-être à rechercher du côté des individus, qui se sentent en effet peu ou mal informés, mais également du système mis en place, qui semble lui-même ne pas respecter l'un de ses principes fondateurs : la juste redistribution et la contribution au bien commun en proportion de ses facultés. Le défi majeur auquel sont donc confronté·e·s les acteur·rice·s sociaux·ales est de rendre le système plus compréhensible, autant que plus juste et plus équitable.

L'interrogation qui émerge d'emblée est celle soulevée par l'évasion fiscale. En effet, l'évasion fiscale pratiquée par les sociétés multinationales pourrait être en partie évitée si les profits étaient imposés dans le pays où ils sont générés. Sabrina Scarnà, avocate en droit fiscal, préconise à ce sujet une harmonisation au niveau européen afin d'éviter certains montages fiscaux et la distorsion de concurrence qui en résulte entre petites et grandes entreprises, d'une part, entre États européens, d'autre part. Ahmed Laaouej (PS), même si a priori plutôt méfiant vis-à-vis des normes auxquelles l'UE aboutit dans ce domaine, notamment suite à l'action de certains lobbys ou États, soutient également la mise sur pied d'un cadre commun, indispensable pour faire face aux phénomènes de la

numérisation et de la mobilité accentuée de certains capitaux. Antoine de Borman (CDH) émet quant à lui une idée originale, celle du serpent fiscal européen : les États devraient pouvoir conserver une part de souveraineté en fixant librement leurs taux mais en garantissant en parallèle que les différences de taux ne soient pas trop grandes. Dans la même veine, Marco Van Hees (PTB) est très méfiant vis-à-vis de l'action de l'UE mais partage le constat de la nécessité de la mise en place d'un projet commun.

UNE OPPOSITION DE STYLE... ET DE CONTENU

Deuxième question centrale de ce débat, celle de la taxation du patrimoine. Marc Bourgeois, professeur en droit fiscal à l'Université de Liège, promeut un système de « dual income tax », système qui distingue les revenus du travail (qui doivent par ailleurs être allégés et simplifiés selon Edoardo Traversa, professeur de droit fiscal à l'Université catholique de Louvain-la-Neuve), avec un taux progressif, et les revenus du patrimoine, qui devraient être taxés sur un taux proportionnel (ce qui permet de tenir compte de l'inflation). Les États nordiques, qui ont un système très redistributif, appliquent déjà ce système, avec un certain succès. Une autre possibilité serait celle de la globalisation de la taxation des revenus. Mais cette globalisation se heurte à des obstacles, notamment la question de savoir quelles exceptions introduire.

Ahmed Laaouej est opposé à ce système de « dual income tax » : il préconise plutôt d'aller vers une réelle globalisation des revenus avec un impôt progressif. Antoine de Borman pense, quant à lui, que cet impôt dual est une voie à suivre et s'oppose à la globalisation des revenus : il serait selon lui préférable d'appliquer un taux beaucoup plus uniforme. Marco Van Hees s'attarde de son côté sur l'importance de la progressivité en matière fiscale et préconise dès lors la globalisation des revenus, qui seraient soumis à une courbe montante, cette courbe de progressivité devant être revue avec pour objectif de réduire l'impôt des revenus les plus bas. Par ailleurs, il relève l'importance de la distinction à faire entre les petits et les grands patrimoines.

FISCALITÉ ET ENVIRONNEMENT : UN MARIAGE DE RAISON ?

Autre question épineuse, celle de la fiscalité environnementale et, plus précisément, les taxes visant les pollueur·euse·s, celles et ceux qui adoptent un comportement nocif pour l'environnement. Philippe Defeyt, économiste (Ecolo), soutient que lorsqu'on taxe ces externalités négatives, il y a deux effets redistributifs majeurs : celui envers les générations à venir et celui envers le pouvoir d'achat. Marco Van Hees argumente à l'opposé que la taxation environnementale n'est ni une bonne piste sociale ni une bonne solution environnementale, en prenant l'exemple des accises sur le carburant qui touchent celles et ceux qui n'ont pas le choix de faire autrement. Edoardo Traversa reprend également cette idée en soulignant qu'il n'est pas bon de forcer le choix des travailleur·euse·s, bien que nous soyons dans un système où la fiscalité encourage certains comportements polluants.

Si Marco Van Hees partage le constat de la nécessité d'avoir des normes contraignantes, il privilégie des normes d'émission de CO₂ pour les grand·e·s pollueur·euse·s. Mais pour cela, il est nécessaire que l'infrastructure le permette et il est impératif de travailler à l'éducation environnementale. Antoine de Borman soutient qu'il est nécessaire de rééquilibrer le revenu du travail par rapport au revenu du capital, car le vieillissement de la population et l'enjeu environnemental nécessitent de l'emploi et de la main d'œuvre. Les quotas de CO₂ au niveau européen sont, selon lui, trop bas pour qu'ils portent leurs fruits et préconise dès lors de les modifier, ainsi que d'élargir les domaines dans lesquels ils s'appliquent. Il soulève également l'importance du développement de l'économie circulaire, avec le besoin de modifier le système afin de favoriser son développement.

LES BESOINS SOCIAUX NON RENCONTRÉS

Finalement, le constat est posé des difficultés d'accès aux prestations sociales, gangrené de nombreuses anomalies. Les pouvoirs publics disposent de moyens insuffisants pour satisfaire des demandes légitimes, comme dans le cas de l'insuffisance de logements sociaux pour satisfaire les demandes de toutes les personnes qui remplissent les conditions pour en bénéficier. Si un tableau de bord créé par les pouvoirs publics pourrait pallier cela, ceux-ci devraient s'inquiéter d'un probable dépassement des moyens budgétaires prévus et se concentrer sur les personnes et ménages pauvres qui sont plus particulièrement touchés. Philippe Defeyt rappelle qu'il est nécessaire d'uniformiser les conditions d'accès et qu'il faut les simplifier, car plus le système est complexe et conditionnel, plus il y a des non-recours aux droits (c'est-à-dire lorsque des personnes ont droit à une aide, mais n'y font pas appel). Il serait important de monitorer cela afin de déterminer qui a vraiment accès aux prestations sociales et vérifier que les plus précarisé·e·s n'en sont pas exclu·e·s. De plus, lorsqu'une nouvelle mesure est étudiée, il est indispensable de garantir que des moyens suffisants sont disponibles pour la financer.

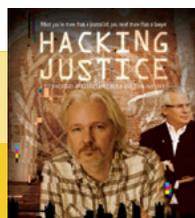
L'automatisation fiscale permet déjà de simplifier le rapport que nous avons avec les institutions fiscales et, par conséquent, de réduire une part de la complexité et de l'opacité du système. Mais il existe toujours un réel besoin d'éducation fiscale pour éviter les insatisfactions et les simplifications. Pour Ahmed Laaouej, cela joue grandement sur le sujet de la contribution à la charge publique, mais également sur celui de l'évasion fiscale. Par exemple, le succès qu'ont certaines campagnes médiatiques expliquant que des grandes entreprises doivent payer d'énormes sommes à l'État est indéniable.

UNE FISCALITÉ JUSTE

On le constate, les questions sont complexes... et les réponses dépendront du spectre politique dans lequel chacun·e s'inscrit. Toutefois, un consensus semble pouvoir se dégager : la nécessité de garantir une fiscalité juste n'est pas qu'une question d'image, c'est une question de justice sociale autant que de démocratie. Une fiscalité injuste est non seulement un frein au respect des droits fondamentaux des individus, mais sape en outre le soutien de la population à un système démocratique lui aussi perçu comme injuste. À bon entendre...

Hacking Justice

De Clara López Rubio et Juan Pancorbo, 2017, 90'



Ce film-documentaire nous permet d'appréhender de l'intérieur l'affaire Julian Assange, journaliste, lanceur d'alerte, cyber-militant et co-fondateur du site Wikileaks, connu pour dévoiler des documents sensibles souvent classés confidentiels. Des publications qui lui vaudront de faire l'objet d'enquêtes de plusieurs agences gouvernementales américaines, ainsi que d'être poursuivi sous différents chefs d'accusation en vertu des lois sur l'espionnage. Menacé d'emprisonnement par la police britannique en 2012, il obtient l'asile politique au sein de l'ambassade d'Equateur au Royaume-Uni. Il y restera enfermé durant sept ans, sans possibilité de sortie, sous peine d'arrestation et d'extradition.

Le documentaire nous présente le combat de son avocat Baltasar Garzón pour faire reconnaître la cause de Julian Assange devant les plus hautes sphères de la justice.

Claire-Marie Lievens, Conseillère juridique LDH

La sous-protection sociale à Bruxelles

Article rédigé sur base du résumé du rapport thématique de l'Observatoire de la Santé et du Social (« Aperçus du non-recours aux droits sociaux et de la sous-protection sociale en Région bruxelloise »¹) et de la présentation qui en a été faite le 26 septembre 2019 par Laurence Noël à la Commission DESC (droits économiques, sociaux et culturels) de la LDH.

LES DROITS SOCIAUX À L'HEURE DE LA SOUS-PROTECTION SOCIALE

Les droits sociaux sont inscrits dans les textes de défense des droits fondamentaux ; il s'agit notamment du droit au logement, à la formation, à l'assurance chômage, à l'intervention majorée dans les soins de santé et à l'aide sociale au sens large. Les droits sociaux vont de pair avec les droits civils et politiques (que l'on pense à la liberté d'opinion, d'expression ou au droit de vote) parce que ces derniers ne peuvent être exercés sans un minimum de protection sociale. Difficile d'exercer son droit à la vie privée en étant sans-abri... Contrairement aux droits civils et politiques qui sont des libertés qui visent à protéger les citoyen·ne·s **par rapport à l'État**, les droits sociaux sont des droits fondamentaux qui donnent droit à des prestations **de la part de l'État**.

L'Observatoire de la Santé et du Social met en exergue une tendance à la baisse de l'accès à ces droits sociaux et de nombreuses situations de sous-protection. C'est notamment dans l'assurance chômage et dans l'aide sociale que le durcissement se fait fortement sentir.

LE « NON-RECOURS AUX DROITS SOCIAUX », C'EST QUOI ?

Le non-recours aux droits sociaux réside dans le fait de ne pas avoir accès à certains droits sociaux pour l'une ou plusieurs des cinq raisons suivantes :

1. La personne ne connaît pas ses droits : elle n'a pas eu accès aux informations, a reçu des informations erronées, n'a pas compris les informations reçues ou ignore les conditions de maintien d'un droit. Par exemple, la personne ne sait pas qu'elle peut se rendre au CPAS pour demander un revenu d'intégration sociale (RIS) alors qu'elle remplit les conditions nécessaires pour ce faire.
2. La personne n'a pas demandé ses droits : par exemple parce qu'elle a déjà dû demander l'aide du CPAS antérieurement, a vécu cette expérience comme une humiliation et ne veut pas y retourner.
3. La personne n'a pas accès à ses droits alors qu'elle y est éligible (elle y a donc droit légalement) : se perdant dans la complexité des procédures administratives et souffrant de délais trop longs, elle se décourage et abandonne. Ainsi, en passant d'un statut à un autre (par exemple du chômage à l'aide sociale octroyée par le CPAS), elle peut finir par laisser tomber tant les démarches administratives sont lourdes.
4. La personne n'a pas accès à ses droits parce qu'on ne les lui a pas proposés : soit le travailleur social ne connaît pas bien la législation et ne propose donc pas tout ce à quoi elle peut avoir accès, soit des enjeux institutionnels changent la donne (des instructions sont données en interne dans le sens de la restriction des droits, les travailleurs manquent de temps ou abusent de leur pouvoir d'appréciation...).
5. La personne est exclue de ses droits temporairement ou

¹ www.ccc-ggc.brussels/fr/observatbru/publications/2016-rapport-thematique-aperçus-du-non-recours-aux-droits-sociaux-et-de-la

définitivement : cela peut être dû à une mauvaise connaissance ou à un changement de législation qui entraîne le non-maintien d'un droit.

QUELS ENSEIGNEMENTS TIRER DE CES NON-RECOURS AUX DROITS ?

L'Observatoire tire des enseignements des parcours socio-administratifs des personnes suivies dans le cadre de leur enquête ; ainsi les obstacles qui participent à la distanciation des personnes des institutions sont les suivants :

1. **La conditionnalisation toujours grandissante de l'accès et du maintien des droits sociaux** : exemple parmi d'autres, le législateur a voulu ajouter une condition de résidence dans l'octroi de la garantie de revenu aux personnes âgées (GRAPA). La LDH a attaqué la loi et la Cour constitutionnelle lui a donné raison pour une question de compétence. Mais la possibilité d'ajouter cette condition de résidence est revenue par la bande quand Bpost et le SPF Finances ont établi un accord pour que les postier·e·s soient désormais en charge de contrôler que la personne âgée soit bien à son domicile, et ce par le biais d'un recommandé particulier².
2. **La contractualisation des droits sociaux** : depuis 2017, la signature d'un contrat comprenant un projet individualisé d'intégration sociale (« PIIS ») est obligatoire pour tous les allocataires bénéficiant du RIS. Ce contrat s'élabore avec l'aide d'une travailleuse sociale et est signé par celle-ci et le ou la bénéficiaire. Concrètement, le contrat peut porter sur un projet professionnel (réussir des études choisies, suivre une formation, s'inscrire à un atelier de recherche d'emploi, etc.), et/ou sur un projet d'intégration sociale (trouver un autre logement, faire appel à un service de médiation de dettes, etc.). Cependant, le contenu du contrat varie fortement d'un centre à l'autre. « *Le contenu des PIIS n'est pas défini par la loi. C'est source d'arbitraire et de grandes différences de traitement d'un CPAS à l'autre, d'un assistant social à l'autre* », relève Bernadette Schaeck pour l'aDAS (Association de Défense des Allocataires Sociaux)³. La loi ne dit rien non plus quant à la manière d'apprécier les démarches du bénéficiaire du RIS. Et rien n'est prévu pour rétablir l'équilibre dans le pouvoir de négociation du bénéficiaire qui ne se trouve clairement pas sur un pied d'égalité avec l'employé·e du CPAS étant donné qu'il a besoin du RIS pour survivre...
3. **Le développement des politiques d'activation** : pour exemple, dans la réforme qui instaurait le PIIS, la notion de « service communautaire » était aussi créée. Ce service pouvait être imposé à la personne : il s'agissait d'un engagement pris par l'allocataire social à rendre des services gratuitement et qui, une fois inscrit dans son contrat avec le CPAS, devenait obligatoire. Cette possibilité d'imposer un travail gratuit et forcé aux bénéficiaires du RIS a fort heureusement été annulée par la Cour constitutionnelle pour défaut de compétence : depuis 2016, seules les Régions sont compétentes pour la mise au travail des bénéficiaires du droit à l'intégration sociale, et le gouvernement fédéral ne peut donc imposer de politiques en cette matière aux régions⁴.
4. **La réorientation, la dilution des responsabilités et les évitements inter-institutionnels** : la personne peut en effet être orientée d'un service à l'autre car de nombreux acteurs participent à l'effectivité des droits sociaux et à leur accès : des acteurs directs (l'ONEM parmi tant d'autres) et des acteurs indirects (les employeurs notamment). Face à cette multiplicité, la dilution des responsabilités sonne comme une évidence. En outre, l'ensemble des changements législatifs (et la création de dispositifs d'activation) favorise l'émergence d'évitements et de

2 <https://plus.lesoir.be/233349/article/2019-06-27/pensions-les-facteurs-vont-controler-le-lieu-de-residence-les-syndicats> ; www.lalibre.be/economie/entreprises-startup/beneficiaires-de-la-grapa-bpost-ne-controle-pas-les-pensionnes-mais-leur-permet-d-etre-en-ordre-5dca854cf20d5a0c46c43bf3 ; www.levif.be/actualite/belgique/reforme-de-la-grapa-nos-aines-ne-sont-ils-point-dignes-d-un-peu-de-confiance/article-opinion-1179951.html

3 Alter Echos, PIIS pour tous : le scénario du pire ?, 10 mai 2016, in www.alterechos.be/piis-pour-tous-le-scenario-du-pire

4 RTBF, La Cour constitutionnelle annule le service communautaire des CPAS, in www.rtbf.be/info/belgique/detail_la-cour-constitutionnelle-annule-le-service-communautaire-des-cpas?id=9965149

transferts d'utilisateur-s entre institutions de divers niveaux de pouvoirs⁵.

5. **L'augmentation des changements de statuts et de périodes sans statut ou d'entre-deux** : à la fois parce que la vie est pleine de transitions personnelles, parce que des événements familiaux ont lieu, parce les risques sociaux existent pour tout le monde, les personnes peuvent passer d'un statut précaire à un autre (du chômage à l'emploi précaire puis à l'aide sociale par exemple) de plus en plus fréquemment. Les droits sont ainsi de moins en moins stables dans le temps.
6. **L'invisibilisation des personnes** : le droit peut exclure et « sous-protéger » (« *puisque'il n'est pas automatiquement effectif et que l'octroi est souvent complexe* »⁶) en produisant l'exclusion ou en renforçant une exclusion préexistante.
7. **L'altération du rapport entre citoyen-ne-s et institutions** : les travailleuses et travailleurs sociaux voient de plus en plus leurs missions changer et tendre vers plus d'évaluation et de contrôle (et de sanctions par conséquent). La confiance, base de tout travail social, s'en trouve forcément impactée, le lien entre l'employé-e et l'utilisateur-e aussi...

QUELLES PISTES SONT SUGGÉRÉES PAR LES PERSONNES INTERVIEWÉES ?

Pour garantir une véritable protection sociale, les principales idées proposées par les personnes qui ont participé à l'enquête sont diverses : l'individualisation des droits sociaux, le revenu universel, un changement de politique économique, des réformes en matière de logement, d'éducation, de formation, et une simplification administrative. Les pistes ne manquent pas pour défendre les droits sociaux, socle d'une vie digne au quotidien. La précarité grandissante et qui nous explose au visage dans les rues des grandes villes doit pousser celles et ceux qui nous dirigent à prendre les bonnes décisions en la matière, de toute urgence.

Laurence Noël



Laurence Noël a mené plusieurs recherches sur différentes formes de précarités ou réalités potentiellement précarisantes (vieillesse et entrées en situations de dépendances physique et/ou psychique, aide alimentaire, risques de décrochage scolaire à l'entrée du secondaire, femmes et précarités, non-recours aux droits sociaux...), ainsi que plusieurs recherches-évaluations : mesures des CPAS pour la participation sociale et culturelle et de lutte contre la pauvreté des enfants, formation initiale des enseignants, coordination d'aide et de soins à domicile, pratiques et conceptions de réduction des risques liés à l'usage de drogues.

Actuellement, Laurence Noël travaille à l'Observatoire de la Santé et du Social, plus spécifiquement à l'élaboration du Rapport thématique et des Regards croisés qui font partie du Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté et reste collaboratrice scientifique au GRAP (Groupe de Recherche sur l'Action Publique de l'ULB).

⁵ Observatoire de la santé et du social - Bruxelles, Aperçus du non-recours aux droits sociaux et de la sous-protection sociale en Région bruxelloise, in www.ccc-ggc.brussels/sites/default/files/documents/graphics/rapport-pauvrete/rapport_thema_fr_2016.pdf, p.119.

⁶ *Ibidem*, p. 11.

Zoé Boland, Département communication LDH

La « Pauvrophobie » : comment mettre fin aux idées reçues sur la pauvreté ?

Le terme de « Pauvrophobie » est né il y a un peu plus de trois ans. Pourtant, ce qu'il dénonce n'est pas nouveau. À l'approche de 2020, la bataille contre la pauvreté et la précarité se fait de plus en plus pressante et aboutit à de nombreuses initiatives de la part de politiques, de collectifs et d'associations. Une d'elles consiste à mettre fin aux préjugés sur la pauvreté.

LA PAUVROPHOBIE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

En 1992, l'Assemblée générale des Nations Unies proclamait le 17 octobre « journée internationale pour l'élimination de la pauvreté ». Cette proclamation invitait donc les États et les associations concerné·e·s à développer les démarches nécessaires en vue d'éliminer la pauvreté¹. Aujourd'hui, la pauvreté et la précarité, loin de n'être qu'un mauvais souvenir du passé, se retrouvent plus que jamais au cœur de l'actualité. Un nouveau terme a d'ailleurs récemment été créé, en 2016, celui de « pauvrophobie »². Le terme peut se définir comme « l'attitude d'hostilité, plus ou moins visible, à l'égard des personnes qui vivent la pauvreté ou la précarité »³.

Cependant, ce que recouvre la « pauvrophobie » s'insère dans un phénomène bien plus global. En effet, les idées reçues, les préjugés et les clichés⁴ sur la pauvreté, et plus particulièrement sur les pauvres, sont omniprésents au sein de nos sociétés. Loin de ne toucher que les individus, le discours pauvrophobe se propage à différents niveaux jusque dans certaines de nos institutions politiques, publiques et sociales. Ce discours, largement corrélé à la santé du système économique⁵, mais aussi aux choix politiques opérés en termes de bien-être social, mène à davantage de discriminations et d'exclusion d'une partie de la population en marge de la société. Avant de concerner des individus particuliers, la pauvreté reste un problème dont on oublie trop souvent la dimension sociale.

La vision que l'on a d'un sujet influence la manière dont nous allons le traiter. L'augmentation et la banalisation du discours pauvrophobe va faire émerger des attitudes et actions (que celles-ci soient individuelles, collectives ou encore institutionnelles) hostiles, discriminantes voire inhumaines dans certain cas. Apparaît alors ce qu'on pourrait nommer une véritable société pauvrophobe.

POURQUOI AVONS-NOUS DES IDÉES REÇUES ?

Les pauvres ? Ce sont des assisté·e·s, des incapables, des fainéant·e·s ! Il n'est pas rare d'entendre ce type de qualificatifs lorsque l'on parle de pauvreté aujourd'hui. Les idées reçues ou préjugés se définissent comme des jugements, des interprétations qui se forment *a priori* et à partir de certains critères personnels⁶.

1 Service de lutte contre la pauvreté, 17 octobre 2019 – Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté. www.luttepauvrete.be/17-octobre-2019-_journee-internationale-pour-lelimination-de-la-pauvrete (consulté le 16/09/2019).

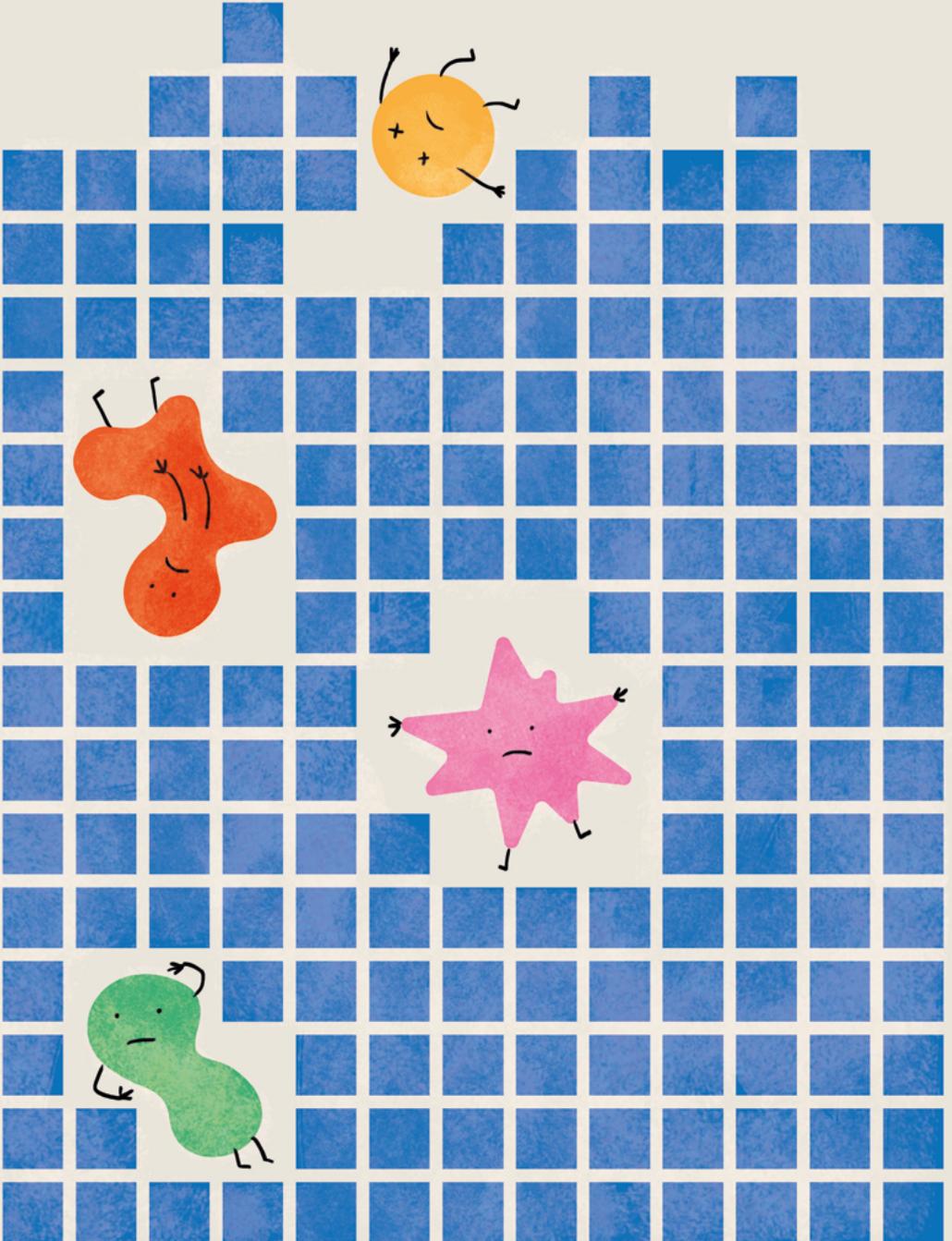
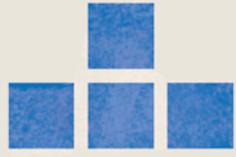
2 D'abord, admis par l'association ATD Quart Monde pour ensuite être conforté par l'Académie française

3 Le Forum-Bruxelles contre les inégalités, (2018), « Pauvrophobie Petite encyclopédie des idées reçues sur la pauvreté », éditions Luc Pire.

4 Nous les emploierons comme synonymes dans le cadre de cet article.

5 Les discours pauvrophobes trouvent un terrain plus fertile à leur développement lors de crises et/ou de récessions économiques.

6 Lemaigre, T. (2018). « Pauvrophobie », la stigmatiser avant qu'elle se banalise », Pauvreté, Le



Littéralement, il s'agit d'une idée reçue qui se base moins sur la réalité que sur des croyances, des « on-dit » ou encore des émotions. De plus, certains préjugés sont tellement ancrés dans les discours qu'ils tendent à devenir des vérités absolues empêchant, de ce fait, toute remise en question.

Les préjugés classifient, ordonnent et catégorisent la réalité sociale et plus spécifiquement, ce que nous ne connaissons pas, ce qui n'est pas nous. Ils nous permettent, en quelque sorte, d'appréhender l'altérité de manière sereine et cela passe par une classification *a priori*. Les préjugés et plus largement les stéréotypes, bien que très souvent négativement connotés, sont indépassables (nous en possédons tous) et indispensables du fait qu'ils se présentent comme système interprétatif de la réalité sociale⁷ avec les nombreuses fonctions qu'ils exercent⁸. Ce n'est donc pas le préjugé ou le stéréotype en lui-même qui apparaît problématique, mais bien quand ceux-ci aboutissent à cliver la réalité, la déformer et de ce fait, induire des comportements discriminants et stigmatisants vis-à-vis de cet « autre » qui n'est pas nous.

Selon Serge Paugam, chacun des préjugés relatif à la pauvreté, qu'il soit positif ou non, vise, d'une façon ou d'une autre, à « *mettre en scène la pauvreté comme un phénomène inné, naturel, donc universel et indépassable* »⁹. Le discours néo-libéral entretient ce processus car il a tendance à mettre le mérite au premier plan et ce, en considérant l'individu, et uniquement lui, comme responsable de sa propre prise en charge¹⁰. À ce propos, Danilo Martuccelli parlera de *domination responsabilisante*, c'est à dire le dispositif qui fait en sorte que « *l'individu se sente, toujours et partout, responsable non seulement de tout ce qu'il fait (notion de responsabilité), mais également de tout ce qui lui arrive (principe de responsabilisation)* »¹¹. S'ensuivent des discours selon lesquels les pauvres ne seraient que des oisifs, des fainéants.

On comprend qu'avec de tels discours, on dédouane totalement les agents structurels et institutionnels de leur responsabilité d'offrir à tous les membres de la société un certain niveau de bien-être afin de pouvoir vivre une vie digne.

VERS PLUS D'INCLUSION

Lorsque nous parlons de pauvreté, nous parlons avant tout de la négation du droit pour toute personne de vivre dignement¹². Surgit alors un impératif d'action en vue d'endiguer le phénomène. Se pose, dès lors, la question : est-ce qu'une déconstruction des préjugés est suffisante ?

Aux yeux du Forum-Bruxelles contre les inégalités, ce travail est essentiel pour rétablir les faits et montrer toute la complexité et toutes les dimensions que recèle un phénomène comme la pauvreté. Seulement, il n'est pas suffisant. Un véritable appel à l'action paraît nécessaire, et ce, à différentes échelles.

La première est l'échelle individuelle. À cette échelle, ce que nous pouvons tous mettre en place serait d'entreprendre ce travail de repenser nos croyances, préjugés sur une base réflexive et qui valoriserait l'intérêt pour l'altérité. S'intéresser à l'autre, réfléchir à ce que cela vient réveiller chez nous, nos émotions, nos peurs, en vue de les comprendre. En d'autres termes, démystifier la pauvreté en s'y intéressant de plus près. Cela peut passer par différents canaux tels que l'éducation permanente, la participation citoyenne, l'éducation aux médias, etc.

Trimestriel du Forum-Bruxelles contre les inégalités.

7 Villain-Gandossi, C. (2001). « La genèse des stéréotypes dans les jeux de l'identité/altérité Nord-Sud », C.N.R.S Editions, « Hermès, La Revue », p.25-40. www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2001-2-page-25.htm

8 Thomas Lemaigre en dénombre trois : ils nourrissent le contenu des normes sociales, supportent les mécanismes de reconnaissance des groupes et individus et jouent un rôle dans la construction des identités (individuelles et collectives) dans « Pauvrophobie », la stigmatiser avant qu'elle se banalise », p.9.

9 Serge Paugam dans « Pauvrophobie », la stigmatiser avant qu'elle se banalise ».

10 Serge Paugam (2018) dans le documentaire : « Pauvrophobie », le documentaire qui casse les clichés sur la pauvreté ». BX1, www.youtube.com/watch?v=AwNZD9N9m7U

11 Martuccelli, D. (2004). « Figures de la domination ». Revue française de sociologie, vol. 45(3), 469-497.

12 Article premier de la DUDH.

La seconde est l'échelle collective/institutionnelle. Elle se joue au niveau de la mise en œuvre des « programmes » institutionnels au travers des politiques publiques. Non seulement, il faut dénoncer ce qui est problématique dans les politiques actives, mais en plus il faudrait transformer la base informationnelle de ces mêmes politiques. Par base informationnelle, on entend l'ensemble des informations qui sont disponibles et mobilisables pour formuler des politiques publiques¹³. Comme l'avait déjà constaté Marcel Mauss à travers son concept de fait social total, « *La société s'étudie dans son ensemble, à travers une série de décomposition et recomposition du tout. Ce sont des systèmes sociaux entiers, des tous, dont on doit chercher à recomposer le sens tout en décrivant leur fonctionnement* »¹⁴.

En conclusion, derrière le terme de « pauvrophobie » se cachent beaucoup de dimensions importantes dans notre appréhension de la pauvreté. De nombreuses actions d'endiguement sont enclenchées dans le monde politique et associatif, mais le plus dur reste à faire. Attirer l'attention, encore et toujours, sur la pauvreté, demeure une nécessité constante. Celle-ci constitue un viol systématique des droits humains. Il est donc de notre devoir de continuer le combat jusqu'à ce que la pauvreté ne constitue plus une réalité pour les personnes qui en sont victimes.

Vive la pauvrophobie !

Daniel Zamora, Le Vif/L'Express, 18 octobre 2018

La déconstruction des préjugés sur les pauvres ne peut être salutaire que si elle s'accompagne d'une critique des mécanismes qui produisent la précarité et non de la dite « discrimination des pauvres ».

« *Laissez-moi vous parler des riches. Ils sont différents de vous et moi* », écrivait le romancier américain Francis Scott Fitzgerald dans l'une de ses plus célèbres nouvelles. « *Ils possèdent et jouissent tôt dans la vie, ce qui n'est pas sans effet sur eux* », poursuivait l'écrivain. « *Cela les rend tendres là où nous nous endurissons, cyniques là où nous sommes confiants* ». « *À moins d'être né riche, c'est très difficile à comprendre* », ajoutait Fitzgerald. Dans une réplique qui resta célèbre, l'écrivain Ernest Hemingway répondit malicieusement qu'en effet, les riches sont différents de nous : « *Ils ont plus d'argent* ». À ses yeux, en matière d'inégalités, ce n'est donc pas tant les préjugés que les riches ont à l'égard des pauvres ou les illusions qu'ils entretiennent à l'égard d'eux mêmes qui importe, mais bien leur compte en banque.



► Lire la suite sur www.levif.be/actualite/europe/vive-la-pauvrophobie/article-opinion-1041847.html

¹³ Concrètement, cela se traduit par l'utilisation d'indicateurs tels que des statistiques, des enquêtes d'opinion, des sondages, etc.

¹⁴ Mauss, M. (2012). « Essai sur le don ». Quadrige, Puf.

La police avec nous... ou nous contre la police ?

Le 17 septembre 2019, une rencontre a été organisée entre des policiers de la cellule Herscham – dédiée depuis 2003 aux sans-abris à Bruxelles-Ville et Ixelles – et la LDH qui, engagée dans le soutien aux victimes de violences policières, connaît bien le cadre légal des interventions des forces de l'ordre. Interview de Laurent d'Ursel, Directeur de DoucheFLUX, l'organisation qui a accueilli cet échange.

QU'EST-CE QUE DOUCHEFLUX EN QUELQUES MOTS ?

DoucheFLUX est un centre de jour pour Immenses¹. Il permet l'accès à différents services (douches, consignes, salon-lavoir, soins infirmiers, suivi psycho-social avec des travailleurs sociaux) et à des activités valorisantes (participation au *DoucheFLUX Magazine*, à l'émission de radio « La voix de la rue », à des films-débats, des activités sportives – yoga, foot, escalade –, etc). Il y a aussi une possibilité de remise en logement pour certains via le service social. Par ailleurs, DoucheFLUX est très impliqué dans la lutte pour la fin du sans-abrisme. Le plaidoyer pour une fin – démontrée comme possible – du sans-abrisme fait vraiment partie de notre travail. Même si ce côté militant ne concerne pas le fonctionnement au quotidien de l'association, on joue un rôle important dans le mouvement « Droit à un toit » qui rassemble une certaine d'associations de terrain bruxelloises et des citoyens. Le sans-abrisme n'est pas une fatalité, il y a moyen de l'éradiquer si on s'en donne les moyens, c'est-à-dire si on ne privilégie pas uniquement l'urgence (qui consiste à rendre la vie des Immenses la moins inhumaine et indigne possible), mais qu'on travaille aussi sur la prévention et le relogement. Il y a, à cet égard, encore beaucoup de travail à accomplir, de financements à obtenir et de prise de conscience à opérer auprès du grand public.

ET AU SEIN DE CETTE ASSOCIATION, QUI ÊTES-VOUS ?

Je suis le cofondateur et le directeur de l'asbl. En plus, je suis le secrétaire du tout jeune *Syndicat des Immenses*.

VOUS AVEZ ORGANISÉ UN DOUCHEFLUX SCOOP² ENTRE DES POLICIERS DE LA CELLULE HERSCHAM ET DES REPRÉSENTANTS DE LA LIGUE DES DROITS HUMAINS DANS LE BUT D'ESSAYER DE RÉPONDRE À PLUSIEURS QUESTIONS SUR LA RELATION ENTRE SANS-ABRISME ET POLICE. EN QUOI CONSISTE CETTE CELLULE HERSCHAM ?

La cellule Herscham est, encore aujourd'hui, un cas unique en Europe. Elle a été fondée il y a au moins vingt ans dans la zone de police de Bruxelles-Capitale Ixelles. C'est une cellule qui s'occupe des Immenses. Concrètement, dès qu'il y a des problèmes avec des Immenses, on fait appel à Herscham. Normalement, ils doivent se limiter au territoire de Bruxelles et d'Ixelles, mais parfois ils rayonnent plus loin. Ils ont un cœur « gros comme ça » et une fibre sociale très développée, sinon ils ne seraient pas dans cette cellule. Cependant, ils le répètent, ils restent des policiers. Le mercredi, il y a des heures de réception où on peut aller les voir, ils sont particulièrement compréhensifs, empathiques et patients, mais si on arrive pour tout casser, leur métier de policier va évidemment prendre le dessus... C'est une équipe fantastique et ils sont, à ma connaissance, quatre, avec une cinquième personne qui devrait compléter l'équipe dans un futur proche.

1 Immense est l'acronyme d' « Individu dans une Merde Matérielle Enorme mais Non Sans Exigences ».
2 Un DoucheFLUX Scoop est un événement ponctuel chez DoucheFLUX où sont invités les Immenses et les travailleurs sociaux. Plus d'infos : www.doucheflux.be

DURANT CE DOUCHEFLUX SCOOP, LES INTERVENANTS ONT DÛ RÉPONDRE À CERTAINES QUESTIONS SUR LA RELATION ENTRE POLICE ET SANS-ABRISME. QUELS ÉLÉMENTS SAILLANTS SONT RESSORTIS DE CES DISCUSSIONS ?

La Cellule et la Ligue ont d'abord toutes deux présenté leur action. Ensuite on en est venu aux cas concrets, avec des questions telles que : jusqu'où peut aller la police, jusqu'où peuvent aller les Immenses ? Qu'est-ce qui est interdit ? Toléré ? Illégal ? C'était très constructif et tout le monde en est sorti content.

EST-CE QU'IL Y AVAIT DES POINTS DE CONVERGENCES OU DE DIVERGENCES ENTRE LES DEUX PÔLES (ENTRE LA LIGUE ET LA POLICE) ?

Il n'y avait pas vraiment de points de divergences. La Ligue a rappelé ce qu'un policier peut et ne peut pas faire, et a notamment expliqué le principe de proportionnalité qui doit s'appliquer à la réaction policière. Globalement, les échanges étaient cordiaux, constructifs et instructifs. Peut-être était-ce aussi lié au fait qu'Herscham n'a jamais été accusée d'excès ou de violence...

DANS VOTRE TRAVAIL AU QUOTIDIEN, COMMENT SE PASSE LA COLLABORATION AVEC LA POLICE ?

La collaboration se passe malheureusement très bien, c'est juste la catastrophe (*sourire*). Nous sommes ouverts depuis deux ans et demi, et, en étant le plus objectif possible, je dirais qu'on appelle la police une fois par mois. C'est toujours le même scénario : quelqu'un qui « pète un câble », qui refuse de sortir ou qui prétend qu'on lui a volé quelque chose. C'est insupportable et très difficile pour le moral des troupes. Mais la police est très chouette, très collaborante. À un moment, on avait des scrupules à les appeler trop vite, mais ils nous ont dit de ne jamais hésiter. Il est arrivé qu'un homme fasse preuve d'une violence inouïe et on a reçu un numéro d'appel spécial de la police au cas où il reviendrait. Nous avons donc d'excellents rapports avec la police. Mais bon, c'est comme les dentistes : moins on les voit, mieux c'est.

FACE À LA PROBLÉMATIQUE DU SANS-ABRISME ET DES VIOLENCES QUI EN DÉCOULENT, ON SE DEMANDE SOUVENT COMMENT AMÉLIORER LA SITUATION. SELON VOUS, QUE DEMANDERAIT LA CELLULE HERSCHAM À CE SUJET ?

Je suis sûr qu'ils souhaiteraient être plus nombreux. Dès qu'il y a un problème avec un Immense, on appelle Herscham, même s'ils n'ont clairement pas le temps de s'occuper de tout. On n'a jamais trop de policiers de ce type-là : ils connaissent le secteur, ils font de la réorientation, ils participent à l'application « *surviving.be* » qui a été lancée par DoucheFLUX et qui permet en quatre clics d'obtenir plein d'informations sur ce qui existe à Bruxelles pour les personnes dans le besoin (avec les tarifs, les heures, etc).

ET QUANT À LA PROBLÉMATIQUE DU SANS-ABRISME ?

Pour le sans-abrisme, c'est très clair, le modèle c'est la Finlande : prévention et relogement à fond. Les solutions existent ! Le nouveau gouvernement est nettement plus engagé dans cette direction-là qu'avant. Ils sont bien plus à l'écoute du secteur. Globalement, on s'en réjouit mais on se demande si aussi si le budget sera à la hauteur des espérances. Une des nombreuses clefs de la diminution du sans-abrisme, c'est l'augmentation franche du nombre de logements à loyer abordable. Mais c'est une mesure politique forte qui coûte de l'argent, donc sans le budget qui va avec, ça ne fonctionnera pas. Et il faut des incitants pour que le privé s'y mette... Néanmoins, il y a beaucoup d'éléments issus des revendications, des mémorandums, des livres blancs... qui se sont retrouvés quasiment tels quels dans le programme du gouvernement. La volonté d'écoute est donc manifeste.

SELON VOUS, AUJOURD'HUI, IL MANQUE PLUTÔT LES MOYENS QUE L'ENVIE ?

Il manque les moyens, mais ce qu'il manque fondamentalement c'est un changement de logiciel et une compréhension chez tout le monde (les politiques, le grand public et aussi les travailleurs sociaux) que la grande précarité, le sans-abrisme, n'est pas une fatalité. On pourrait croire que « ça a toujours été comme ça », mais il faut se rendre compte que ce n'est pas du tout inéluctable. Au fond, une fois qu'on a compris que c'est un choix politique, ça change tout. Si on prouve que ce n'est pas une fatalité, que c'est une dégradation mentale, physique du même ordre que l'esclavage, on se retrouse les manches et on y va. Il faut donc mener un vrai travail de lobbying et de sensibilisation pour changer les mentalités.

POURRIEZ-VOUS ME PARLER DE L'OPEN-DOORS DU 20 OCTOBRE SUR LA COLLABORATION ENTRE LES POUVOIRS PUBLICS, LES ACTEURS DU SECTEUR DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET SURTOUT LES PERSONNES CONCERNÉES PAR LA PAUVRETÉ ?

Le plus important de tout ceci, c'est le titre : « Le gouvernement n'y arrivera pas seul ». Ça veut dire qu'on est partenaires. On est aussi conscients qu'il ne faut pas tout attendre du politique et qu'il faut l'aider. On est globalement sur la même longueur d'ondes sur beaucoup de points mais seuls, ils ne vont pas y arriver. Pour preuve, la réaction magnifique d'Alain Maron (le ministre de tutelle) qui est globalement de dire : « soyez à mes trousses ». Il a commencé en disant que c'était notamment grâce à « Droit à un toit » que le sans-abrisme était à l'agenda politique bruxellois. C'est un grand compliment.

QU'EN EST-IL POUR LES PERSONNES QUI SONT DIRECTEMENT CONCERNÉES PAR LA PAUVRETÉ, EST-CE QU'ELLES PARTICIPENT À CE TRAVAIL ?

C'est la revendication numéro un du Syndicat des Immenses dont je suis l'humble et dévoué secrétaire. À ce jour, il y a onze revendications, mais il y en aura certainement d'autres qui apparaîtront au fur et à mesure. La première revendication est qu'ils soient présents dans les lieux où il est décidé de leur sort, pour au moins donner leur avis. Le problème c'est que ce n'est pas encore le cas. Même chez DoucheFLUX, on n'a pas encore mis ça en place. Mais le Syndicat des Immenses lutte pour qu'ils soient davantage consultés.

Combat de pauvres

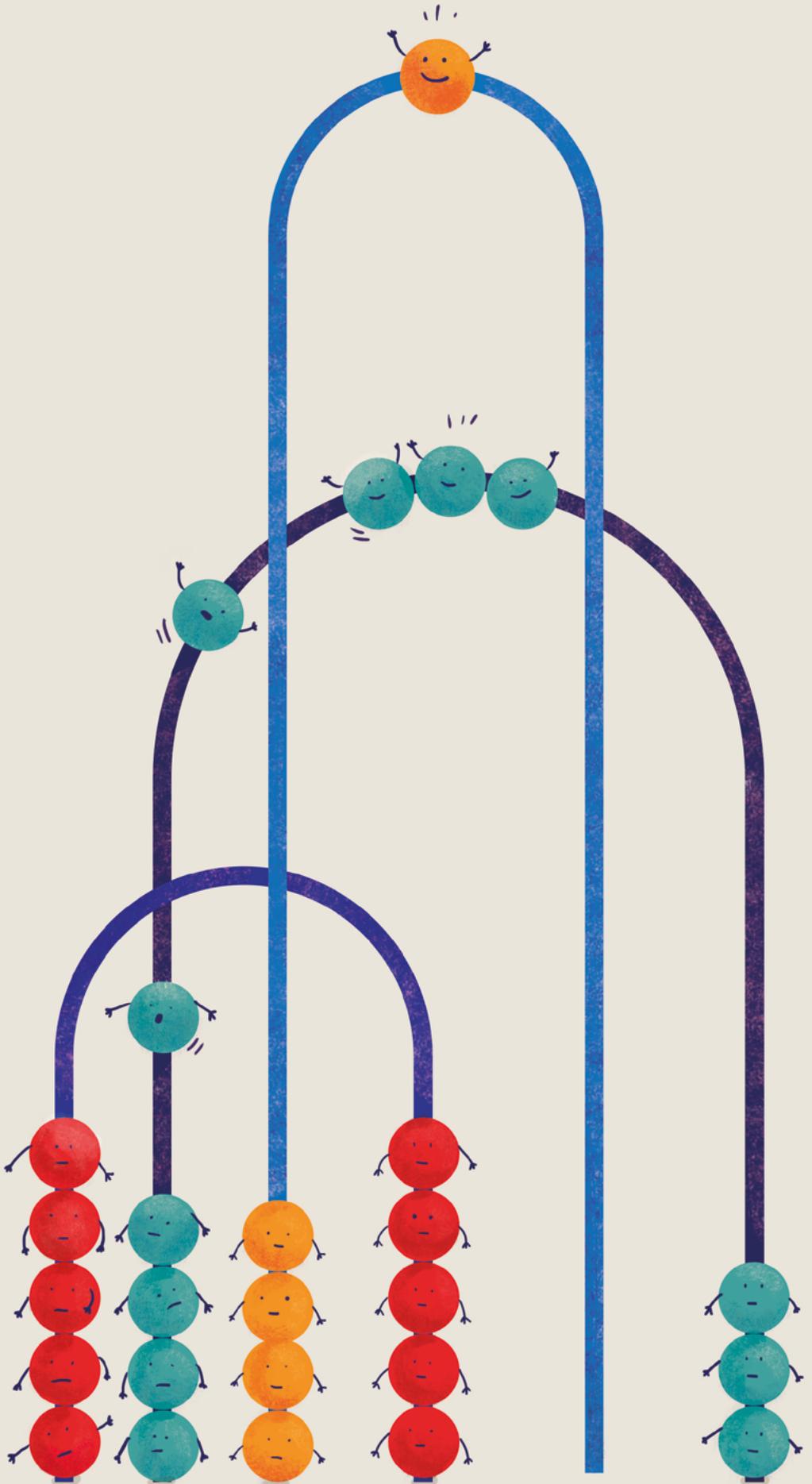


La compagnie *Art & tça* propose de s'interroger sur les grands enjeux sociétaux autour de la pauvreté. Créé à partir de témoignages, de rencontres, de vidéos, ce spectacle se fait la voix de ces personnes « sans-voix ». Charles Culot, Alexis Garcia et Camille Grange, les 3 comédiens de la pièce, nous emmènent

pendant un peu plus d'une heure dans les différentes réalités de ceux et celles qui vivent la pauvreté. Le constat est sans appel : la pauvreté est partout, n'est pas toujours visible et touche beaucoup de monde.

À la fin des représentations, un espace de discussion avec le public est proposé en collaboration avec différentes associations actives dans le combat contre la pauvreté.

► Plus d'informations sur www.artetca.com/combat-de-pauvres



Éducation pour tous : la Belgique, mauvaise élève ?

Derrière le terme « **pauvrophobie** », se cache une réalité actuelle : la stigmatisation des personnes en situation de pauvreté ou de précarité, dans une société où l'individualisme est une notion centrale. Un mot pour nommer l'exclusion du pauvre. Ce rejet s'incarne de multiples façons : au travers de clichés et de préjugés, par le biais de nos politiques mais aussi, au sein de nos écoles. Touchant, ainsi, les plus jeunes.

NOS ÉCOLES : CHAMPIONNES DES INÉGALITÉS

L'éducation est un droit humain fondamental, universel et inaliénable. Toute personne, sans distinction de sexe, de religion, d'ethnie ou de statut socio-économique y a droit. L'éducation doit également viser à l'épanouissement de la personne et favoriser compréhension et tolérance¹. Enfin, elle doit être gratuite, du moins concernant l'enseignement élémentaire et fondamental. En plus de représenter un droit, l'éducation est un pilier pour construire nos sociétés et pour favoriser le développement. C'est pourquoi elle figure dans les *17 objectifs de développement durable* (ODD) à atteindre d'ici 2030. Le quatrième objectif est centré sur une « éducation de qualité » pour tous les jeunes en réaction « *au manque d'enseignants correctement formés, aux mauvaises conditions scolaires et aux problèmes d'équité liés aux opportunités offertes aux enfants* »².

En effet, la mauvaise qualité de l'enseignement est un facteur qui influence le taux élevé de décrochage scolaire. Il existe un « *manque d'enseignants qualifiés [...], des méthodes pédagogiques inadaptées, des classes surpeuplées, [...], un manque d'infrastructures. Tous ces aspects entravent l'apprentissage des enfants* »³. Mais alors, le droit à l'éducation garanti par notre Constitution ainsi que par plusieurs instruments législatifs internationaux est-il respecté dans la pratique ? L'enseignement en Belgique reste parmi les plus inégalitaires d'Europe. Ce constat est connu, mais il a été confirmé dans le rapport publié en 2012 par l'OCDE : *Equity and quality in education*⁴. En effet, aujourd'hui, dans l'enseignement primaire et secondaire belge, les « *pauvres ont cinq fois moins de chances de terminer le cycle complet d'enseignement que les plus riches* »⁵. Néanmoins, d'autres facteurs ne facilitent pas la réussite scolaire comme, par exemple, appartenir à une minorité ethnique ou linguistique d'un pays, être membre d'une communauté nomade ou simplement être une fille⁶.

Pour finir, notre enseignement détient deux autres records : celui des écarts de performances entre écoles « d'élite » et les écoles dites « poubelles » où l'enseignement manquerait de pédagogie, et celui de la ségrégation sociale entre établissements scolaires, séparés en « écoles de riches » et en « écoles de pauvres »⁷. En réalité, ces trois facteurs sont étroitement liés et proviennent d'une caractéristique de l'enseignement belge : durant les secondaires, il est possible de choisir entre un enseignement général et un enseignement technique ou professionnel⁸. Même si les premiers degrés de ces établissements sont théoriquement communs, ils ne sont pas perçus comme étant sur un pied d'égalité concernant l'apprentissage

1 Article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

2 Objectif 4 (ODD) : assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

3 Aller à l'école ne suffit pas (2011) : www.lalibre.be/debats/opinions/aller-a-l-ecole-ne-suffit-pas-51b8d20fe4b0de6db9c10ac3

4 Rapport de l'OCDE : *Equity and quality in education*. À consulter : www.oecd.org/education/school/50293148.pdf

5 Rémi Barroux (2015). *L'éducation pour tous reste un objectif lointain* : www.lemonde.fr/planete/article/2015/04/09/l-education-pour-tous-reste-un-objectif-lointain_4612488_3244.html

6 *Ibid.*

7 Nico Hirtt (2008). *Trouver une école, un droit pour tous* : www.lalibre.be/debats/opinions/trouver-une-bonne-ecole-un-droit-pour-tous-51b8a278e4b0de6db9b47a3f

8 *Ibid.*

fourni et n'offrent pas la même égalité des chances aux élèves pour aborder la suite de leurs parcours scolaires.

SÉGRÉGATION SCOLAIRE

La Plateforme belge de lutte contre l'échec scolaire dresse un constat général plutôt sombre en ce qui concerne le respect des droits fondamentaux tels que définis dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789⁹. Selon cet organisme, les inégalités sociales sont au cœur du système scolaire belge. On parle alors de « ségrégation » : action de mettre à part une personne ou un groupe. Si cette définition est connue du plus grand nombre, beaucoup de citoyen·ne·s ignorent que ce terme peut aussi s'appliquer à l'école. Pourtant, la ségrégation scolaire est une réalité en Belgique.

Pour beaucoup, ce n'est pas la mixité sociale qui influence l'ampleur des inégalités scolaires, mais plutôt d'autres pratiques du système scolaire, principalement le redoublement et la présence de filières précoces¹⁰. En réalité, plus un système sépare les élèves selon leur origine sociale et leur niveau scolaire, plus il sera inégalitaire. Ce fossé s'exprime de plusieurs manières : redoublement, séparation des élèves dans des types d'enseignement ou options différents et enfin, ségrégation sociale entre les différentes classes ou écoles. En effet, les élèves issus de milieux populaires sont massivement orientés, le plus tôt possible, vers des filières techniques ou professionnelles, non pas par volonté ou par choix, mais parce qu'ils ne « *peuvent pas suivre le rythme et l'intensité des cours dans le général* »¹¹. Ces filières sont donc des lieux où le système scolaire relègue les élèves qui ne répondent pas aux attentes de l'école.

Il existe deux hypothèses pouvant expliquer ce phénomène qu'on retrouve dans le livre publié par le Forum – Bruxelles contre les inégalités, « *Pauvrophobie : petite encyclopédie des idées reçues sur la pauvreté* ». Premièrement, les conditions de vie des élèves défavorisés sont difficiles car les parents sans diplôme n'ont pas suffisamment connaissance des codes scolaires et ne peuvent alors pas accompagner leurs enfants en cas de difficultés. Par conséquent, le fossé social est inévitable. Deuxièmement, l'école reproduit les inégalités sociales pour les transformer en inégalités scolaires. Pourtant, l'enseignement doit rassembler les élèves et optimiser une dynamique de groupe différente pour éviter la sensation de gêne que peuvent ressentir les enfants défavorisés. Finalement, l'école est un lieu où se reflète la société telle qu'elle est : inégalitaire. C'est l'institution qui prépare les individus à occuper une place dans le système économique et social existant en fabriquant une adhésion à cet ordre social, reposant soi-disant sur les capacités individuelles des individus¹².

L'ÉGALITÉ DES CHANCES, UN MYTHE ?

Bien que l'idéal d'égalité des chances soit très présent dans notre société, la reproduction intergénérationnelle des inégalités est indéniable. Encore et toujours, l'origine sociale conditionne les possibilités d'avenir. Par exemple, « *en Belgique, un enfant d'ouvrier peu qualifié aura 53 fois moins de chances qu'un enfant de cadre supérieur de devenir cadre supérieur* »¹³. Les inégalités sont aussi visibles dans le choix des filières : à Bruxelles, les élèves qui proviennent de familles plus défavorisées sont présents à 20 % dans l'enseignement général et 65 % d'entre eux se retrouvent dans le technique ou dans le professionnel¹⁴. Toutes ces inégalités scolaires mises bout à bout engendrent un enseignement supérieur fréquenté en

9 www.fapeo.be/plateforme-lutte-echec-scolaire

10 François Ghesquière (2018). Mixité sociale dans les écoles et inégalité scolaire : www.inegalites.be/Mixite-sociale-dans-les-ecoles-et

11 Le Forum – Bruxelles contre les inégalités, « *Pauvrophobie : petite encyclopédie des idées reçues sur la pauvreté* », éditions Luc Pire, 2018. Page 301 : Mawet « Les élèves de milieux défavorisés doivent être orientés le plus tôt possible vers des filières techniques ou professionnelles ».

12 Le Forum – Bruxelles contre les inégalités, « *Pauvrophobie : petite encyclopédie des idées reçues sur la pauvreté* », éditions Luc Pire, 2018. Page 111 : Alice Romainville « Ce n'est pas le rôle de l'école de corriger les inégalités sociales ».

13 Le Forum – Bruxelles contre les inégalités, « *Pauvrophobie : petite encyclopédie des idées reçues sur la pauvreté* », éditions Luc Pire, 2018. Page 193 : Girès et Piret « Les chiens ne font pas des chats. Les pauvres engendrent des pauvres ».

14 *Ibid.*

majorité par des enfants qui ont des parents venant de milieux favorisés : les autres sont souvent « éliminés » avant¹⁵. L'injustice réside surtout dans le fait que ces différents parcours scolaires n'offrent pas un même accès au marché de l'emploi et donc, inévitablement, aux ressources sociales et économiques.

L'ENSEIGNEMENT, UN TREMLIN POUR L'AVENIR ?

L'école est un lieu d'apprentissage pour favoriser l'indépendance, l'autonomie et la capacité d'agir. Elle est censée soutenir notre système démocratique en donnant, en principe à toutes et à tous, des outils égaux. Néanmoins, l'école qui émancipe, par définition, est une école qui lutte contre les inégalités sociales. Cette mission est difficilement conciliable avec l'envie de produire des travailleurs et travailleuses adapté·e·s à notre économie et qui au final, doivent être juste assez qualifié·e·s et accepter d'occuper une place dans un ordre inégalitaire¹⁶.

L'objectif des responsables du système scolaire en Fédération Wallonie-Bruxelles n'a pas changé et est toujours le même : « *assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale* ». Cette volonté est à l'origine du « tronc commun polytechnique » (jusqu'à 15 ans) qui a été créé via le Pacte d'excellence afin de réduire le processus de segmentation entre les filières. En parallèle, la Ligue des familles a mis toute son énergie pour défendre les familles, notamment sur les questions de gratuité, de qualité de vie et de lutte contre les inégalités. Son constat est le suivant¹⁷ : l'intention de gratuité scolaire prend forme et sera appliquée progressivement, en commençant par le maternel. Des rythmes scolaires plus respectueux de l'enfant seront également mis en place.

L'école a pour mission de permettre l'émancipation des enfants et de former les citoyens et citoyennes de demain afin d'éviter toute reproduction des inégalités. Aujourd'hui, un changement s'opère et tous les systèmes éducatifs sont traversés par de nombreux questionnements. La question principale à se poser : comment basculer d'une logique de séparation vers une logique d'intégration qui implique une gestion plus pédagogique des difficultés d'apprentissage, des rythmes et des aptitudes ?

Défis et enjeux des écoles sociales aujourd'hui

Sébastien Gratoir, Pauvreté, septembre 2019 (n° 24)

Sébastien Gratoir, sociologue et enseignant à la Haute-école IESSID, se questionne sur la place des écoles sociales qui forment de futur·e·s professionnel·le·s. L'ouvrage contextualise et replace historiquement l'évolution de l'école sociale, avec la transformation de ses attentes et du rôle des assistant·e·s sociaux·ales.

L'auteur présente aussi les différentes actions qui se mettent en place au sein des écoles, mais aussi à l'initiative de différentes associations, autour des défis et enjeux auxquels sont confrontées les écoles sociales aujourd'hui.



► www.cbcs.be/Les-ecoles-sociales-aujourd-hui

¹⁶ Le Forum – Bruxelles contre les inégalités, « Pauvrophobie : petite encyclopédie des idées reçues sur la pauvreté », éditions Luc Pire, 2018. Page 111 : Alice Romainville « Ce n'est pas le rôle de l'école de corriger les inégalités sociales ».

La Ligue dans votre quotidien

LA LDH SUR
LE WEB

Vous souhaitez vous investir dans une section locale de la Ligue des Droits Humains ? La LDH est aussi près de chez vous !

Vous souhaitez mettre sur pied une section locale LDH ou une/des activités visant à soutenir notre association :

Contactez le secrétariat de la LDH au 02/209 62 80 – ldh@liguedh.be



La Louvière	Marie-Louise ORUBA	064/22 85 34	marielou.oruba@hotmail.com
Liège	Adrien DE RUDDER		liege@liguedh.be
Namur	Christophe DE MOS	0472/66 95 45	ldhnamur@gmail.com
Verviers	Jeannine CHAINEUX	0474/75 06 74	jeannine.chaineux@skynet.be

Aidez-nous à défendre vos droits fondamentaux !

La Ligue des Droits Humains est une association indépendante. Elle ne peut survivre sans l'apport financier des citoyen-ne-s qui souhaitent qu'elle continue son combat au quotidien pour la défense des droits fondamentaux en Belgique. Vous pouvez nous soutenir concrètement.

▶ A partir de 65€ (52,50€ étudiant-e-s, sans emploi, pensionné-e-s), vous devenez **membre donateur-riche**. Vous recevez une déduction fiscale.

▶ A partir de 25€ (12,5€ étudiant-e-s, sans emploi, pensionné-e-s), vous devenez **membre**. Vous profitez des avantages exclusifs réservés aux membres.

▶ A partir de 40€, vous devenez **donateur-riche** et profitez d'une déduction fiscale.

La LDH adhère au Code éthique de l'AERF. Vous avez un droit à l'information. Ceci implique que les donateurs, collaborateurs et employés sont informés au moins annuellement de l'utilisation des fonds récoltés. Le rapport d'activités et le bilan financier de la LDH pour l'année 2018 sont consultables sur www.liguedh.be



Ligue des Droits Humains asbl · Rue du Boulet 22 à 1000 Bruxelles

Tél. : 02 209 62 80 · ldh@liguedh.be · www.liguedh.be

Vous aussi, rejoignez notre mouvement !

- Je souhaite devenir **membre donateur-riche** et je verse (à partir de 65€/52,50€)
- Je souhaite devenir **membre** et je verse (à partir de 25€/12,5€)
- Je souhaite devenir **donateur-riche** et je verse (déductible à partir de 40€)

sur le compte de la Ligue des Droits Humains : IBAN BE89 0000 0001 82 85 - BIC BPOTBEB1

Facilitez-vous la vie : versez via un ordre permanent (OP) !

Pour ce faire, divisez votre montant par 12 et contactez votre organisme bancaire pour la procédure.

- Je verse le montant via un ordre permanent
- Vous pouvez également vous rendre sur **www.liguedh.be** et effectuer un paiement en ligne à l'aide de votre carte de crédit

Nom : Prénom :

Adresse :

Année de naissance : Profession :

Tél : Courriel :

Signature :

PayPal

